

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES INTERMEDIAIRES SELON IFRS

ENNAKL AUTOMOBILES

Siège social : Z.I Ariana-Aéroport 1080 Tunis Cedex-B.P :129

La société « ENNAKL AUTOMOBILES », publie ci-dessous, ses états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 Juin 2024, qui sont élaborés selon les normes IFRS, accompagnés du rapport d'examen limité des commissaires aux comptes MM Khaled MNIF & Jamel MZIOU représentants respectivement les sociétés d'expertise comptable « BDO Tunisie » et « Expert-Partners ».

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

		<u>Note</u>	<u>30 Juin 2024</u>	<u>31 décembre 2023</u>
<u>Actifs</u>				
Immobilisations incorporelles	A1		1 046 038	1 355 866
Immobilisations corporelles	A1		72 400 426	68 882 612
Immeubles de placement	A2		7 038 597	7 045 201
Droits d'utilisation	A1		2 836 414	2 086 491
Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG	A3		115 152 848	90 043 543
Actifs financiers au coût amorti	A4		1 326 324	1 393 621
Actifs d'impôt différé	P4		1 280 009	1 974 318
Actifs non courants			201 080 656	172 781 652
Stocks	A5		154 579 667	166 770 120
Créances clients	A6		141 324 649	140 366 008
Actifs financiers au coût amorti (CT)	A4		777 162	641 293
Autres actifs courants	A7		14 378 168	12 232 229
Liquidités et équivalents de liquidités	A8		41 209 191	18 154 340
Actifs courants			352 268 837	338 163 990
Total des actifs			553 349 493	510 945 642

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES
Etat de la situation financière consolidée intermédiaire
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	30 Juin 2024	31 décembre 2023
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		30 000 000	30 000 000
Réserves consolidées		226 671 381	180 864 657
Résultat consolidé		27 686 440	41 694 813
Total des capitaux propres consolidés		284 357 821	252 559 470
Part des minoritaires dans les capitaux		3 237	2 486
Part des minoritaires dans le résultat		301	635
Total des intérêts minoritaires		3 538	3 121
<u>Passifs</u>			
Emprunts	P1	2 374 131	3 047 966
Obligations locatives	P1	3 179 600	2 392 108
Provision pour indemnité de départ à la retraite	P2	418 505	382 512
Provision pour risques et charges	P3	4 488 736	6 718 925
Autres passifs non courants		395 683	331 657
Passifs non courants		10 856 655	12 873 168
Dettes fournisseurs	P5	158 020 819	152 625 266
Passif d'impôt courant	P4	2 850 747	3 917 643
Autres passifs courants	P6	34 923 565	12 417 584
Emprunts et dettes financières	P1	60 652 914	75 566 123
Provision pour indemnité de départ à la retraite (CT)	P2	22 403	19 602
Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net	P7	1 661 031	963 665
Passifs courants		258 131 479	245 509 883
Total passifs		268 988 134	258 383 051
Total des capitaux propres et passifs		553 349 493	510 945 642

GROUPE ENNAKL AUTOMOBILES

Etat de résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

	<i>Notes</i>	<i>30 Juin 2024</i>	<i>30 Juin 2023</i>
Produits issus des contrats avec les clients	R-1	348 209 795	330 165 241
Coûts des ventes	R-2	(283 246 532)	(270 849 797)
Marge brute		64 963 263	59 315 444
Frais de commercialisation et de distribution	R-3	(12 953 477)	(10 887 411)
Charges administratives	R-4	(20 033 928)	(19 017 447)
Autres produits	R-5	1 735 602	445 020
Autres charges	R-6	(938 086)	(1 954 594)
Résultat opérationnel		32 773 374	27 901 012
Produits financiers	R-7	8 679 167	5 407 104
Charges financières	R-8	(3 622 010)	(3 253 537)
Résultat financier net		5 057 157	2 153 567
Résultat avant impôt		37 830 531	30 054 579
Charge d'impôt sur le résultat	P-4	(10 143 789)	(8 552 264)
Résultat après impôt des activités poursuivies		27 686 742	21 502 315
Résultat net de l'exercice		27 686 742	21 502 315
Résultat consolidé de la période		27 686 440	21 502 060
Part des minoritaires dans le résultat de la période		301	255
Résultat consolidé de base par action		0,923	0,717
Résultat consolidé dilué par action		0,923	0,717
Autres éléments du résultat global			
Instruments de capitaux propres à la JV par le biais des AERG	C-1	25 109 304	18 000 135
Ecart actuariel (OCI)	P-2	5 057	3 059
Impôts sur les AERG	P-4	(2 384)	(1 065)
Autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		25 111 977	18 002 129
Autres éléments du résultat global de la période consolidé, nets d'impôt		25 111 977	18 002 108
Part des minoritaires dans les autres éléments du résultat global de la période, nets d'impôt		-	21
Résultat global de la période		52 798 719	39 504 444
Résultat global de la période consolidé		52 798 417	39 504 168
Part des minoritaires dans le résultat global de la période		301	276
Résultat global consolidé de base par action		1,760	1,317
Résultat global consolidé dilué par action		1,760	1,317

Groupe ENNAKL Automobiles
Etat des flux de trésorerie consolidé
(Montants exprimés en dinars)

	<u>30/06/2024</u>	<u>30/06/2023</u>
<u>Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles</u>		
Résultat avant impôt	37 830 531	30 054 579
<u>Ajustements pour :</u>		
Amortissements & provisions	(947 808)	4 590 964
Régul amortissements cumulés	(5 000)	-
Indemnité de départ à la retraite	43 851	7 149
Plus ou moins-value sur instruments de couverture	697 366	3 206
Plus ou moins-value sur les actifs financiers par le biais des AERG		
Plus ou moins-value sur cession d'immobilisations corporelles	(907 560)	(53 404)
Variation écart de conversion		
Charge d'impôt	(10 143 789)	(8 552 264)
Variation de l'impôt différé	691 925	(1 943 183)
Variation autres passifs non courants	64 026	(221 104)
Variation de l'impôt courant	(1 066 896)	(5 169 390)
Perte sur titres de participation AFCAR	4 288 238	-
<u>Variation du BFR :</u>		
Variation des stocks	11 511 045	14 620 249
Variation des créances clients	(1 230 437)	(13 765 749)
Variation des autres actifs courants	(3 067 788)	10 181 075
Variation des dettes fournisseurs	5 395 553	(38 156 284)
Variation des autres passifs courants	3 605 580	5 454 871
Variation de l'obligation locative	(145 525)	(144 554)
<u>Total des flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation</u>	46 613 313	(3 093 839)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations	(7 089 807)	(4 069 490)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations	1 286 510	151 000
Décassements liés à l'acquisition d'immobilisations financières	-	(6 000 000)
Encaissements/Décassements provenant des actifs financiers	(68 571)	(361 922)
<u>Total des flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement</u>	(5 871 868)	(10 280 412)
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Libération du capital des minoritaires	450	-
Décassements suite à la distribution de dividendes	(2 100 000)	(19 500 000)
Encaissement sur emprunt et billets à ordre	33 366 100	36 996 573
Décassement sur emprunt et billets à ordre	(30 512 332)	(32 756 932)
Encaissement/décassement sur crédit de gestion à court terme	(18 440 812)	28 597 852
<u>Total des flux de trésorerie affectés aux activités de financement</u>	(17 686 595)	13 337 493
Variations de la trésorerie	23 054 851	(36 758)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période	18 154 340	17 503 836
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	41 209 191	17 467 078

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CAPITAUX PROPRES GROUPE ET HORS GROUPE

Désignations	Note	Capital social	Réserves	Autres éléments du résultat global	Résultat de l'exercice	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
31/12/2022		30 000 000	127 594 661	8 419 379	37 368 240	2 736	203 385 016
Affectation résultat de l'exercice 2022		-	37 368 240	-	(37 368 240)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	26 982 377	-	-	26 982 377
Variation de l'écart de conversion		-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes			(19 500 000)	-	-	(250)	(19 500 250)
Résultat de la période		-	-	-	41 694 813	636	41 695 449
31/12/2023		30 000 000	145 462 902	35 401 755	41 694 813	3 121	252 562 591
Affectation résultat de l'exercice 2023		-	41 694 813	-	(41 694 813)	-	-
Variation des Autres éléments du résultat Global	C1	-	-	25 111 977	-	-	25 111 977
OP des minoritaires dans libération du capital social de la STLV			(66)			516	450
Distribution de dividendes			(21 000 000)	-	-	(400)	(21 000 400)
Résultat de la période		-	-	-	27 686 440	301	27 686 741
30/06/2024		30 000 000	166 157 649	60 513 732	27 686 440	3 538	284 361 359

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1. Présentation générale du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

1.1. Présentation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est constitué d'une société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** », et des filiales « **CAR GROS** » et « **STLV** ».

Il s'agit d'un Groupe de droit tunisien opérant dans le secteur d'automobiles, régi par les dispositions du Code des Sociétés Commerciales tel que promulgué par la loi N° 2001-117 du 06 Décembre 2001 et modifié par les textes subséquents.

En 2017, le Groupe « **ENNAKL AUTOMOBILES** » a souscrit au capital d'une nouvelle filiale de droit tunisien « **STLV** » à la constitution spécialisée dans la location de véhicules sous le label « **HERTZ** » avec un taux de participation de 99,988 %.

Présentation de la société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » et activité du groupe

La société « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société anonyme créée le 06 Février 1965 par un Groupement d'entreprises publiques avec un capital de 100 000 Dinars. Elle a été privatisée au courant de l'année 2007. En 2010 elle a été introduite en bourse pour une portion de 40 % de son capital. Elle est cotée sur deux bourses différentes à savoir la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis à hauteur de 30 % du capital et la Bourse de Casablanca à hauteur de 10 % du capital.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est une société cotée à la bourse des valeurs mobilières de Tunis ainsi qu'à la bourse de Casablanca.

L'activité de la société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est la commercialisation du matériel de transport neuf, le service après-vente rattaché ainsi que la commercialisation des voitures d'occasion.

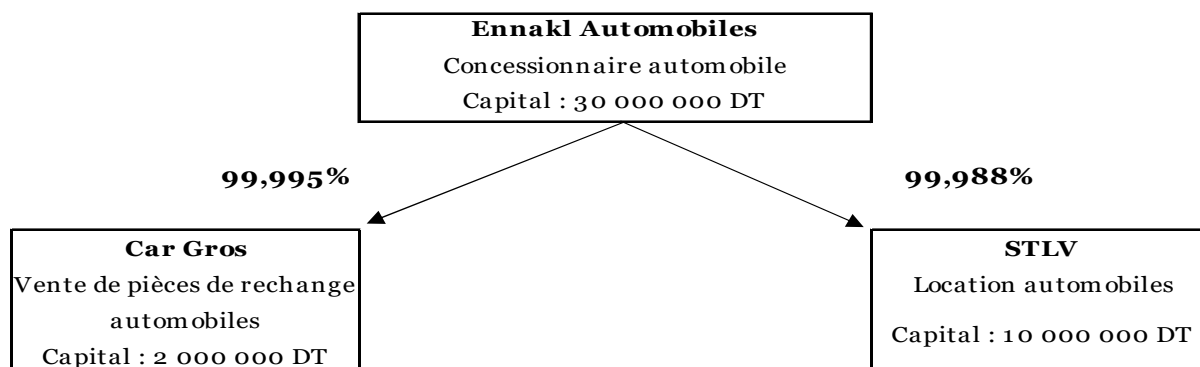
La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est l'importateur et le distributeur officiel en Tunisie des véhicules neufs des marques : VOLKSWAGEN ; VOLKSWAGEN Utilitaires ; AUDI ; PORSCHE, SEAT ; SKODA et CUPRA et RENAULT TRUCKS à partir de 2022.

La société **CARGROS** est spécialisée dans la vente en gros de pièces de rechanges des voitures et autre matériel de transport des marques commercialisées à neuf par la société mère.

La filiale **STLV** est spécialisée dans la location de véhicules sous le label **HERTZ**.

La société mère « **ENNAKL AUTOMOBILES** » est détenue principalement par les Groupes PGI et PGH. Le Groupe PGI représente le bloc d'actionnaires majoritaire dans la société.

Organigramme du Groupe



1.2. Périmètre de consolidation du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES »

Le périmètre de consolidation au 30/06/2024 s'analyse comme suit :

Entité	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode de consolidation
Ennakl Automobiles (Mère)	100,000 %	100,000 %	Intégration globale
CAR Gros	99,995 %	99,995 %	Intégration globale
S.T.L.V.	99,988 %	99,988 %	Intégration globale

1.3. Faits marquants de la période

Les faits les plus marquants au 30 juin 2024 sont les suivants :

- Au terme du premier semestre de l'année 2024, le chiffre d'affaires consolidé a enregistré une augmentation de 5,47% par rapport à la même période de l'année 2023 en passant de 330 165 241 DT à 348 209 795 DT au 30 juin 2024.
- Les investissements consolidés réalisés durant le 1^{er} semestre de 2024 se sont élevés à 7 089 807 DT contre 4 145 172 DT à la même période de l'année 2023.
- Nomination de Mr Aziz Haj ROMDHANE au poste de directeur général adjoint à partir du 1^{er} septembre 2024, en remplacement de Mr. Maher Ahmed JAIET suite à son départ à la retraite.
- Le Groupe ENNAKL AUTOMOBILES a finalisé la procédure de liquidation de la société AFCAR dans laquelle il détenait une participation de 4 288 238 DT. A cet effet la société mère a comptabilisé une reprise de provision et une perte d'égal montant au titre de cette participation.

2. Présentation des principes et méthodes comptables

Les états financiers consolidés intermédiaires du Groupe sont élaborés conformément aux conventions, principes et méthodes comptables prévus par le cadre conceptuel international ainsi que par les normes internationales d'information financière (« IFRS ») et les interprétations IFRIC (« International Financial Reporting Interpretation Committee »). Le Groupe a adopté les mêmes principes comptables appliqués pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2023.

Les états financiers consolidés intermédiaires couvrent la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2024.

En préparant les états financiers consolidés conformément aux normes IFRS, le management a fait recours au jugement professionnel et a effectué des estimations ayant un impact sur

l'application des méthodes comptables du Groupe et sur les montants des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les valeurs réelles peuvent parfois être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimation est comptabilisé d'une manière prospective.

Les estimations pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers consolidés sont exposées au niveau de la Note **2.18**.

L'application des amendements suivants, obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2024, n'ont pas eu d'incidence significative sur les comptes du groupe :

- Entente de financement des fournisseurs (amendements IAS 7 et IFRS 7) ;
- Passif de location dans le cadre d'une cession-bail (amendement IFRS 16) ;
- Classification des passifs en tant que courants ou non courants (amendement IAS 1) ;
- Passifs non courants assortis de clauses restrictives (amendement IAS 1).

Le groupe n'a pas appliqué de normes, amendements de normes ou interprétations applicables par anticipation à compter du 1^{er} janvier 2024 :

- Absence de convertibilité (amendement IAS 21) ;
- Modifications de la classification et de l'évaluation des instruments financiers (amendements IFRS 9 et IFRS 7) ;
- IFRS 18 Présentation et informations à fournir dans les états financiers ;
- IFRS 19 Filiales n'ayant pas d'obligation d'information du public : Informations à fournir

2.1. Bases de mesure

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués par référence à la convention du coût historique, à l'exception des instruments financiers et des dérivés évalués à la juste valeur comme exposé ci-dessous.

2.2. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables et compte tenu des frais se rapportant à leur acquisition et à leur mise en utilisation.

Les immobilisations avec une valeur d'acquisition inférieure à 500 Dinars sont amorties en totalité dès le premier exercice de leur acquisition.

Les coûts ultérieurs ne sont pas comptabilisés en actifs sauf s'il est probable que des avantages économiques futurs associés à ces derniers iront au Groupe et que ces coûts peuvent être évalués de façon fiable. Les coûts courants d'entretien sont constatés dans le résultat au cours de la période où ils sont encourus.

Par la suite les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction de leur durée d'utilité effective. Les durées de vie appliquées par le Groupe sont les suivantes :

- Logiciels	33,33%
- Constructions	3,75%
- Showroom	5 %
- Matériel et outillage	10%
- Matériel de transport de fonction	12,5%
- Matériel de transport de service	20%
- Matériel informatique	33,33%
- Equipements de bureaux	10% et 15 %
- Agencements et aménagements	10%

L'amortissement relatif aux immobilisations acquises au cours de l'exercice est calculé compte tenu de la règle du prorata-temporis.

La méthode d'amortissement la durée de vie restante et la valeur résiduelle sont revues par le management à l'occasion de chaque arrêté des états financiers consolidés.

2.3. Immeubles de placement

Un immeuble de placement est un bien immobilier (terrain ou bâtiment — ou partie d'un bâtiment — ou les deux) détenu (par le propriétaire ou par le preneur dans le cadre d'un contrat de location-financement) pour en retirer des loyers ou pour valoriser le capital ou les deux, plutôt que pour :

- a) L'utiliser dans la production ou la fourniture de biens ou de services ou à des fins administratives ; où
- b) Le vendre dans le cadre de l'activité ordinaire.

Les immeubles de placement sont évalués initialement au coût. Les coûts de transaction sont inclus dans l'évaluation initiale.

Après la comptabilisation initiale, les immeubles de placement sont évalués selon le modèle du coût diminué du cumul des amortissements, et le cas échéant des pertes de valeur, sauf pour les terrains comptabilisés au coût d'acquisition.

Les constructions classées en immeubles de placement sont amorties selon le mode linéaire au taux de 3,75%.

2.4. Instruments financiers

Le Groupe classe ses actifs financiers dans l'une des catégories suivantes :

- les actifs financiers au coût amorti.
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »).
- les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »).

La classification des actifs financiers dépend du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif financier.

2.4.1 Règles de classification et mesure des actifs financiers

(a) Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers au coût amorti lorsque les deux conditions suivantes sont réunies :

- a) la détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- b) les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû (« SPPI »).

Cette catégorie contiendra également d'autres instruments de dette, lesquels sont classés à titre de prêts et créances aux termes de l'IFRS 9, s'ils remplissent les critères des flux de trésorerie contractuels correspondant à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts et du modèle économique.

Un instrument d'emprunt à taux d'intérêt variable peut répondre aux critères d'un actif financier au coût amorti.

Un risque significatif de non-paiement ou de crédit n'empêche pas le classement d'un actif financier comme évalué au coût amorti tant que ses paiements contractuels sont déterminés ou déterminables.

Les instruments de capitaux propres ne peuvent être classés dans cette catégorie soit parce qu'ils ont une durée de vie indéfinie et ne comportent donc pas d'échéance, soit parce que les montants que leur détenteur peut recevoir peuvent varier d'une manière qui les rend non déterminés ou déterminables d'avance.

Le business modèle de détention afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels n'exclut pas les cessions qui ont le caractère non significatifs ou non récurrents par exemple pour répondre à des besoins de trésorerie imprévus suite à une augmentation du risque de crédit de la contrepartie.

Cette catégorie comprend principalement les créances clients et comptes rattachés, les débiteurs divers, les liquidités et équivalents de liquidités, les prêts au personnel, les prêts obligataires (que le Groupe compte détenir jusqu'à leur échéance) et les dépôts et cautionnement.

Les actifs financiers au coût amorti sont évalués initialement à leur coût d'acquisition majoré des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. Ils sont subséquentement évalués au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Par ailleurs, les actifs financiers au coût amorti sont soumis à un test de dépréciation selon le nouveau modèle des pertes de crédit attendus introduit par la norme IFRS 9. Le Groupe a opté pour la simplification prévue par la norme IFRS 9 pour les créances clients en optant pour une estimation des pertes de valeur sur la durée de vie totale de l'actif financier en question.

Lorsque le Groupe détermine si le risque de crédit a augmenté de façon significative depuis sa comptabilisation initiale, il tient compte des informations raisonnables et justifiables qui peuvent être obtenues sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs. Il s'agit notamment des informations quantitatives et qualitatives et d'analyses basées sur l'expérience historiques et une évaluation avisée du crédit ainsi que des informations prospectives.

Le Groupe considère que le risque de crédit a augmenté de façon significative si les paiements sont en souffrance depuis plus de 30 jours.

Le Groupe considère qu'un actif financier est défaillant lorsque :

- Il est peu probable que le client paye la totalité de ses montants dus au Groupe dans les délais convenus ; ou
- L'actif financier est échu depuis plus de 90 jours.

Par ailleurs, pour l'estimation de la probabilité de défaut, le Groupe a eu recours à des notations de la contrepartie lorsque cette notation est disponible.

Les pertes de crédit attendues sont une estimation, établies par pondération probabiliste, des pertes de crédit. Les corrections de valeur pour perte de crédit sont déduites de la valeur comptable de l'actif financier (sous forme de provision pour dépréciation).

(b) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers sont classés dans la catégorie d'actifs financiers à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global lorsque les deux conditions suivantes sont réunies:

- a) La détention de l'actif financier s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ;
- b) Les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Par ailleurs, pour les instruments de capitaux propres, autre que ceux détenus à des fins de trading, l'entité a une option irrévocable de les classer dans cette catégorie d'actifs financiers à la JVAERG.

Les actifs financiers à la JVAERG sont comptabilisés initialement à leur coût d'acquisition majorée des coûts de transaction occasionnés par leur acquisition ou émission ou à leur juste valeur si elle est différente du coût d'acquisition. C'est ainsi que les prêts accordés au personnel à un taux inférieur au taux de marché sont ramenés à leur juste valeur par référence au taux d'intérêt de marché applicable pour des prêts similaires.

A la clôture de l'exercice, les actifs financiers à la JVAERG sont évalués à leur juste valeur et la variation de la juste valeur est comptabilisée directement dans les autres éléments du résultat global.

Les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG sont soumis à un test d'impairment selon la méthode des pertes de crédit attendues (telle qu'exposée ci-dessus) et toute dépréciation éventuelle est reclassée des autres éléments du résultat global vers le résultat de l'exercice (en tant que perte de valeur). Par ailleurs, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global doivent être reclassés en résultat net lors de la cession ou la sortie des actifs financiers.

Pour les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG, les montants accumulés dans les autres éléments du résultat global ne seront plus reclassés en résultat (même en cas d'impairment ou de cession). Ils peuvent toutefois être reclassés parmi les autres réserves (au sein des capitaux propres).

(c) Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les instruments de capitaux propres et les instruments de dettes n'ayant pas pu être classés dans la catégorie des actifs financiers au coût amorti ou les actifs financiers à la JVAERG (parce qu'ils ne satisfont pas les critères de classement ci-dessus) sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Cependant, l'entité peut choisir de manière irrévocable, lors de la comptabilisation initiale, de présenter dans les autres éléments du résultat global les variations futures de la juste valeur de placements dans des instruments de capitaux propres (autre que ceux détenus à des fins de trading) qui seraient autrement évalués à la juste valeur par le biais du résultat net. Le Groupe a ainsi opté pour la classification des placements dans des instruments des capitaux propres autre que ceux (détenus à des fins de trading) dans la catégorie des actifs financiers à la JVAERG.

L'entité peut, lors de la comptabilisation initiale, désigner de manière irrévocable un actif financier comme étant évalué à la juste valeur par le biais du résultat net si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « non-concordance comptable ») qui, autrement, découlerait de l'évaluation d'actifs ou de passifs ou de la comptabilisation des profits ou pertes sur ceux-ci selon des bases différentes. Le Groupe n'a pas opté pour une telle désignation.

Les instruments dérivés sont aussi classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par le résultat à moins qu'elles ne fassent pas partie d'une relation de couverture qui satisfait les conditions de la comptabilité de couverture.

Les instruments financiers à la juste valeur par le résultat net comprennent les placements liquides (notamment les titres SICAV) ainsi que les instruments dérivé (contrat de change à terme) étant donné que le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture.

2.4.2 Règles de classification et mesure des passifs financiers

Les passifs financiers du Groupe sont classés parmi la catégorie des passifs financiers au coût amorti à l'exception des instruments dérivés de couverture passifs classés parmi la catégorie des passifs financiers à la juste valeur par le résultat net.

2.4.3 Reclassement des actifs financiers

Les actifs financiers ne sont pas reclassés à la suite de leur comptabilisation initiale que si le Groupe change de modèle économique de gestion des actifs financiers. Le cas échéant, l'ensemble des actifs financiers concerné est reclassé le premier jour de la première période de reporting suivant le changement du modèle économique.

2.4.4 Décomptabilisation des actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie générés par l'actif financier expirent ou lorsqu'elle transfère les droits à recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou lorsqu'elle ne transfère ni ne conserve la quasi-totalité des risques et avantages et ne conserve pas le contrôle de l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions dans lesquelles il transfère des actifs financiers comptabilisés (créances clients) dans son état de situation financière mais conserve la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier et de ce fait, les actifs financiers en question ne sont pas décomptabilisés.

2.4.5 Décomptabilisation des passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, annulées ou arrivent à expiration.

Un passif financier est également décomptabilisé lorsque ses conditions financières sont modifiées et que les flux de trésorerie du nouveau passif financier sont substantiellement différents du passif financier original, auquel cas un nouveau passif financier est comptabilisé à sa juste valeur selon les conditions modifiées.

2.4.6 Compensation entre les actifs et les passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont compensés et présentés pour leur solde net dans l'état de situation nette consolidé si et seulement si le Groupe dispose actuellement d'un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants et a l'intention soit de les régler pour un montant net soit de réaliser l'actif et régler le passif simultanément.

2.4.7 Comptabilisation des produits financiers et charges financières

Les produits financiers et charges financières provenant des intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les dividendes sont comptabilisés en résultat net dès que le Groupe acquiert le droit de percevoir les dividendes (qui correspond à la date de l'assemblée générale ayant approuvé la distribution des dividendes).

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les sorties et entrées de trésorerie, futures estimées sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir :

- La valeur comptable de l'actif financier ; ou
- Le coût amorti du passif financier

Lors du calcul du produit financier et charge d'intérêt, le taux d'intérêt effectif est appliqué à la valeur comptable brute de l'actif s'il n'est pas déprécié ou au coût amorti du passif.

2.5. Stocks

Les flux d'entrée et de sortie des stocks du Groupe « ENNAKL AUTOMOBILES » sont comptabilisés selon la méthode de l'inventaire permanent.

Les stocks de véhicules neufs sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par VIN (numéro de châssis) majorés des droits de douane à l'importation et taxes non récupérables ainsi que les frais de transport, d'assurances liés au transport et autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Les stocks de pièces de rechange sont évalués initialement à leur coût d'acquisition en application de la méthode du coût moyen pondéré calculé à la fin de la période.

Les stocks de véhicules d'occasion sont valorisés à leur prix d'achat unitaires par numéro de châssis majorés d'autres coûts directement liés à l'acquisition de ces éléments.

Le stock de carburant et de lubrifiants est valorisé selon la méthode de dernier coût d'achat.

Les stocks à rotation lente sont ramenés à leur valeur de réalisation nette. La valeur de réalisation nette est le prix de vente estimé dans le cours normal d'activité diminué des coûts estimés pour l'achèvement et des coûts estimés pour réaliser la vente.

A la date de clôture, des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 20% à partir de la 3^{ème} année d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules neufs.

A la date de clôture des provisions pour dépréciation sont constituées au taux de 10% à partir du 1er semestre et à chaque semestre d'ancienneté, sur la base du prix de revient du stock pour les stocks de véhicules d'occasion.

A partir du 30/06/2024, le groupe a opéré de manière prospective un changement d'estimation des provisions pour dépréciation des stocks de pièces de rechange. La provision sur les stocks de pièces de rechange est ainsi déterminée à la date de clôture de la période en appliquant la nouvelle politique suivante :

- Pas de provision pour les articles créés durant les trois dernières années ;
 - 25%, chaque fois qu'un article n'a pas fait l'objet de vente durant l'exercice en cours et ainsi de suite.
- La provision ne fait l'objet de reprise que lorsque les articles provisionnés sont vendus.

2.6. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour dépréciation.

2.7. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités sont constitués par les liquidités immédiatement disponibles et par les actifs financiers (placements) à court terme très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

2.8. Avantages du personnel

a) Avantages à long terme

Les avantages à long terme du personnel sont constitués des indemnités de départ à la retraite.

Le Groupe utilise la méthode actuarielle «Projected unit credit» préconisée par la norme IAS 19 révisée pour estimer de façon fiable le coût qu'assumera au final Le Groupe pour les prestations accumulées par les membres de son personnel en contrepartie des services rendus pendant la période considérée et les périodes antérieures.

Selon cette méthode, le montant des engagements appelé «Defined Benefit Obligation » («DBO»), est déterminé en calculant premièrement le montant des prestations dues à la date du départ à la retraite en tenant compte d'une projection des salaires et de l'ancienneté à cette date. La projection prend en compte les facteurs d'actualisation et de probabilité de présence et de survie jusqu'à la date de départ à la retraite. Pour les actifs participant au régime, le ratio de l'ancienneté à la date d'évaluation sur l'ancienneté à la date de départ à la retraite est appliqué pour déterminer les engagements à la date d'évaluation.

Le but de cette méthode actuarielle est de reconnaître dans les calculs des engagements relatifs aux services passés une partie des augmentations futures de salaire. La différence entre les engagements (DBO) et le montant des actifs de couverture correspond au niveau des provisions du régime (surplus ou déficit) à la date d'évaluation.

Le coût des services rendus de l'exercice appelé « Service Cost » correspond à l'accroissement probable des engagements du fait de l'année de service supplémentaire qu'aura effectuée le participant à la fin de cet exercice.

Le coût de l'actualisation appelé « Interest Cost » correspond à l'accroissement des engagements du fait de la réduction d'une année de la durée d'actualisation de la prestation pour chacun des participants.

Les hypothèses actuarielles sont les meilleures estimations faites par Le Groupe des variables qui détermineront le coût final des avantages postérieurs à l'emploi. Elles comprennent :

- des hypothèses démographiques relatives aux caractéristiques futures des membres du personnel en activité et des anciens membres du personnel, notamment à la mortalité et au taux de rotation ;
- des hypothèses financières qui portent notamment sur des éléments tels que le taux d'actualisation et celles relatives aux salaires futurs.

A partir de l'exercice 2021, le traitement des avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies a été réalisé conformément à l'interprétation IFRIC IC 04/2021 « Attribution des droits IDR aux années d'ancienneté ». Le principal changement concerne la date de début de prise en compte (à partir de 10 ans d'ancienneté) de l'indemnité de départ à la retraite et son étalement sur la période restante.

L'impact des changements des hypothèses actuarielles sur le montant de la provision est constaté dans les autres éléments du résultat global sous la rubrique « Ecart actuariel ».

Le Groupe contribue aussi au régime de sécurité sociale obligatoire qui est considéré comme un régime à cotisation défini. Les cotisations payées au cours de l'exercice sont comptabilisées en charges.

b) Avantages à court terme

Les avantages à court terme sont les avantages du personnel (autres que les indemnités de cessation d'emploi) dont le règlement intégral est attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. Ils sont constitués par :

- Les salaires et les cotisations de sécurité sociale ;
- Les congés annuels payés et les congés de maladie payés ;
- L'intéressement et les primes ;
- Les avantages en nature pour les membres du personnel en activité.

Ils sont comptabilisés parmi les charges de l'exercice lorsqu'ils sont encourus.

Le Groupe comptabilise à la clôture de l'exercice une provision pour les congés payés correspondant aux droits à absences rémunérées reportables, lorsque les membres du personnel rendent les services qui leur donnent droit à de nouvelles absences rémunérées futures.

2.9. Fournisseurs et comptes rattachés

Etant des passifs financiers qui ne sont pas à leur juste valeur par le biais du compte de résultat, les fournisseurs et comptes rattachés sont initialement comptabilisés à leur juste valeur et sont subséquemment évalués à leur coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt.

2.10 Emprunts

Les emprunts à long terme figurent au bilan pour la valeur non amortie sous la rubrique des passifs non courants. La partie à échoir dans un délai inférieur à une année, est reclassée parmi les passifs courants.

Les charges financières courues (qui incluent les intérêts ainsi que les frais d'émission des emprunts) relatives aux emprunts sont comptabilisées en résultat de l'exercice.

2.11 Provisions pour risques et charges

Les réclamations contentieuses impliquant le Groupe sont évaluées par la direction juridique. La direction juridique peut dans certains cas faire appel à l'assistance d'avocats spécialisés. L'estimation faite au titre du risque financier encouru fait appel au jugement. Les provisions dont l'échéance est supérieure à un an ou dont l'échéance n'est pas fixe de façon précise sont classés en passifs non courants.

Les passifs éventuels ne sont pas comptabilisés mais font l'objet d'une information au niveau des notes aux états financiers consolidés sauf si la probabilité de sortie des ressources est probable.

2.12. L'impôt courant et différé

La charge d'impôt pour la période comprend les impôts exigibles et différés.

a) Impôt exigible

La société mère « ENNAKL AUTOMOBILES » est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4 %, la filiale CARGROS est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 15 % et à la contribution sociale de solidarité de 3 %, la filiale STLV est assujettie à l'impôt sur les sociétés au taux de 35 % et à la contribution sociale de solidarité de 4 %.

L'impôt exigible est comptabilisé en tant que passif dans la mesure où il n'est pas payé. Si le montant déjà payé au titre de la période et des périodes précédentes excède le montant dû pour ces périodes, l'excédent comptabilisé en tant qu'actif.

Les actifs et passifs d'impôt exigible sont évalués en utilisant les taux d'impôt (et les lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière.

L'impôt exigible est comptabilisé en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ou par un regroupement d'entreprises.

La compensation des actifs et passifs d'impôt est obligatoire si et seulement si :

- Existence d'un droit juridiquement exécutoire de compensation des montants comptabilisés ; et
- Intention de règlement net ou de règlement.

b) Impôt différé

L'impôt différé est comptabilisé sur la base des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires imposables, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- a. La comptabilisation initiale du goodwill ; ou
- b. La comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :
 - i. N'est pas un regroupement d'entreprises, et
 - ii. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporaires déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel ces différences temporaires déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- a. N'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- b. Au moment de la transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour les reports déficitaires où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

À la fin de chaque période de présentation de l'information financière, le Groupe réestime les actifs d'impôt différé non comptabilisés. Le Groupe comptabilise un actif d'impôt différé qui ne l'avait pas été jusque-là dans la mesure où il est devenu probable qu'un bénéfice imposable futur permettra de recouvrer l'actif d'impôt différé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est attendue sur la période au cours de laquelle l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôt (et des lois fiscales) qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la fin de la période de présentation de l'information financière. Les taux d'impôt appliqués sont revus à chaque date de clôture.

Le changement des actifs et passifs d'impôts différés sont traités en tant que changements d'estimations comptables.

L'impôt différé est comptabilisé en produits ou en charges et compris dans le résultat net de la période sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- a. Par une transaction ou un événement comptabilisé hors résultat net, soit dans les autres éléments du résultat global soit directement en capitaux propres, dans la même période ou une période différente ; ou
- b. Par un regroupement d'entreprises (autre que l'acquisition, par une entité d'investissement, au sens d'IFRS 10 États financiers consolidés, d'une filiale qui doit être évaluée à la juste valeur par le biais du résultat net).

Les actifs et passifs d'impôt différés sont compensés si et seulement si :

- a. Le Groupe a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- b. Les actifs et passifs d'impôt différé concernent des impôts sur les résultats prélevés par la même administration fiscale :
 - i. Sur la même entité imposable, ou
 - ii. Sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque période future au cours de laquelle on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôt différé soient réglés ou recouverts.

2.13. Comptabilisation des revenus

Le Groupe a adopté la norme IFRS 15 pour la reconnaissance des revenus.

En vertu de la norme IFRS 15, les revenus sont constatés selon le modèle général de reconnaissance des revenus basés sur les cinq étapes suivantes :

- Identification des contrats avec les clients (formes implicites ou explicites) ;
- Identification des obligations de prestation ;
- Evaluation du prix de transaction ;
- Répartition du prix de transaction entre les obligations de prestation ;
- Constatation du revenu afférent à chaque obligation de prestation lorsque cette dernière a été honorée.

Les revenus provenant de la vente des véhicules sont comptabilisés à la survenance du fait générateur matérialisant le transfert des principaux risques et avantages inhérents à la propriété qui coïncide généralement avec la facturation.

Les revenus provenant des prestations de services sont constatés au fur et à mesure que le service est rendu aux clients selon le pourcentage d'avancement estimé.

Les revenus sont mesurés à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les revenus sont nets de remises et réductions commerciales consenties par le Groupe.

2.14. Transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en dinars tunisien (DT) qui constitue la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des états financiers consolidés.

Les transactions en monnaies étrangères sont converties en DT selon le cours de change de la date d'opération. A la clôture de l'exercice, les éléments monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis au cours de change de clôture et les différences de change en résultantes sont constatées en résultat de l'exercice.

2.15. Contrats de location

Lors de la conclusion d'un contrat, le Groupe évalue si celui-ci constitue ou contient un contrat de location. Un contrat de location confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pendant un certain temps en échange d'une contrepartie. Pour déterminer si un contrat contient un contrat de location, le Groupe apprécie si :

- Le contrat implique l'utilisation d'un bien identifié sans un droit de substitution substantiel donné au bailleur ;
- Le Groupe a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation de l'actif pendant toute la durée d'utilisation ; et
- Le Groupe a le droit de contrôler l'utilisation de l'actif.

Le Groupe comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une dette de loyers à la date de prise d'effet du contrat. Le droit d'utilisation est initialement évalué au coût et comprend le montant initial de la dette de loyers ainsi qu'une estimation des coûts de démantèlement et de remise en état de l'actif sous-jacent, déduction faite des avantages incitatifs reçus au titre de la location.

Le droit d'utilisation est ensuite amorti linéairement. La durée d'utilité estimée des droits d'utilisation correspond habituellement à la durée prévue du contrat de location. Le droit d'utilisation peut être ajusté si la dette de loyers est réévaluée, et peut être réduit par des dépréciations, le cas échéant.

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers à la prise d'effet du contrat, en utilisant le taux d'emprunt marginal dans la zone géographique où le contrat de location est détenu.

La dette de loyers est évaluée au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a une variation des loyers futurs résultant d'une variation d'un indice ou d'un taux, ou si le Groupe reconsidère l'exercice de ses options d'achat, de prolongation ou de résiliation. Lorsque l'obligation locative est réévaluée, la valeur comptable du droit d'utilisation est ajustée en conséquence.

Aucune option de prolongation au-delà de la période fixée au niveau des contrats de location relatifs aux boxes de la filiale S.T.L.V. n'est prévue. Ainsi, les durées de location sont limitées aux périodes fixées au niveau des contrats. En revanche, le contrat portant sur le droit d'utilisation de la construction classé en tant qu'immeuble de placement prévoit une option de renouvellement par tacite reconduction. Cette option de prolongation a été prise en compte lors de la détermination de la durée de location.

2.16. Principes de consolidation

i. Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés par application de la méthode de l'acquisition lorsqu'ils confèrent le contrôle au Groupe. La contrepartie transférée est généralement évaluée à la juste valeur, à l'instar des actifs identifiables nets acquis. Le goodwill résultant des regroupements est soumis à un test de dépréciation chaque année. Tout profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat. Les coûts liés à l'acquisition sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus, à moins qu'ils ne soient liés à l'émission d'une dette ou d'instruments de capitaux propres.

La contrepartie transférée exclut les montants relatifs au règlement des relations préexistantes. Ces montants sont généralement comptabilisés en résultat net.

Toute contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur à la date d'acquisition. Si l'obligation de payer une contrepartie éventuelle répondant à la définition d'un instrument financier a été classée en capitaux propres, elle n'est pas réévaluée et son règlement est comptabilisé en capitaux propres.

Sinon, les autres contreparties éventuelles sont réévaluées à la juste valeur à chaque date de clôture et les variations de juste valeur de la contrepartie éventuelle sont comptabilisées en résultat.

ii. Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par le Groupe. Le Groupe contrôle une filiale lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

iii. Participations ne donnant pas le contrôle

Les participations ne donnant pas le contrôle sont initialement évaluées au prorata des actifs nets identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition.

Les modifications du pourcentage de détention du Groupe dans une filiale n'entraînant pas de perte du contrôle sont comptabilisées comme des transactions portant sur les capitaux propres.

iv. Perte de contrôle

Lorsque le Groupe perd le contrôle d'une filiale, il décomptabilise les actifs et passifs ainsi que toute participation ne donnant pas le contrôle et les autres éléments de capitaux propres relatifs à cette filiale. Le profit ou la perte éventuelle résultant de la perte de contrôle est comptabilisé en résultat net. Tout intérêt conservé dans l'ancienne filiale est évalué à sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

v. Retraitements de consolidation

La méthode de l'intégration globale implique les étapes suivantes :

- Homogénéiser les méthodes de comptabilisation et les règles de présentation.
- Combiner ligne par ligne en additionnant les éléments semblables d'actifs, de passifs, de capitaux propres, de produits et de charges.
- Eliminer la valeur comptable de la participation de la mère dans chaque filiale et la quote-part de la mère dans les capitaux propres de chaque filiale.
- Eliminer les transactions intra-Groupes et les profits latents en résultant. Les pertes latentes résultant de transactions intra-Groupe sont à éliminer à moins que le coût ne puisse être recouvré.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans le résultat net des filiales consolidées de l'exercice et les soustraire du résultat du Groupe afin d'obtenir le résultat net attribuable aux propriétaires de la mère.
- Identifier les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales consolidées et les présenter dans le bilan consolidé séparément des passifs et des capitaux propres de la mère.

2.17. Juste valeur

Certaines méthodes comptables du Groupe de même que certaines informations à fournir impliquent d'évaluer la juste valeur d'actifs et de passifs financiers et non financiers. La mesure à la juste valeur concerne principalement les instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global et des instruments dérivés de couverture classés dans la catégorie de la juste valeur en contrepartie du résultat net.

Le Groupe a mis en place un dispositif pour contrôler les évaluations de juste valeur. Le Groupe fait appel aux spécialistes pour l'évaluation de la juste valeur des instruments financiers.

Dans la mesure du possible, lors de l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le Groupe s'appuie sur des données de marché observables. Les évaluations de juste valeur sont classées selon une hiérarchie comptant trois niveaux, en fonction des données utilisées dans la technique d'évaluation.

- Niveau 1 : juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques.
- Niveau 2 : juste valeur évaluée à l'aide de données, autres que les prix cotés inclus dans le niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif, soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix) ...
- Niveau 3 : juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Si les données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur d'un actif ou d'un passif correspondent à différents niveaux dans la hiérarchie de la juste valeur, la juste valeur obtenue est alors classée globalement au même niveau de hiérarchie que la donnée d'entrée du plus bas niveau qui est significative pour la juste valeur prise dans son ensemble.

Le tableau suivant récapitule les actifs et passifs financiers évalués en juste valeur avec un classement du niveau d'évaluation de la juste valeur :

30/06/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	115 152 748	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	1 661 031

31/12/2023	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Actifs financiers en JVAERG			
Titres cotés (Amen Bank et ATL)	90 043 444	-	-
Autres	-	-	99
Actifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	-
Passifs financiers en JVRN			
Instruments de couverture	-	-	963 665

Les données du niveau 3 sont relatives à l'évaluation de la juste valeur des contrats à terme de change. En l'absence des données observables sur le marché, le Groupe utilise des techniques d'évaluation en utilisant des hypothèses financières relatives à l'évolution des cours de change à terme. L'impact de l'actualisation est jugé non significatif du fait que ces contrats sont à court terme.

2.18. Estimations significatives

Les principales estimations significatives ayant un impact sur les états financiers consolidés sont les suivantes :

a) Juste valeur des instruments financiers

- Le Groupe dispose d'un portefeuille de placements en instruments de capitaux propres pour lesquels il a opté pour les comptabiliser à la juste valeur en contrepartie des autres éléments du résultat global. Ce portefeuille est constitué par des titres cotés sur la bourse des valeurs mobilières de Tunis. Pour l'évaluation de la juste valeur de ce portefeuille le Groupe a utilisé principalement des données de marché à savoir :
 - Les cours boursiers pour les sociétés cotées ou des prix observés dans des transactions récentes ayant porté sur des titres similaires ;
 - Des techniques d'évaluation pour les autres titres en l'absence de valeur de marché. Faute d'information disponible, le Groupe a eu parfois recours à la valeur mathématique comme une approximation de la juste valeur.

Ainsi, la juste valeur de ces titres est déterminée par référence au marché (niveau 1) ou selon des techniques d'évaluation basées sur des hypothèses de marché (niveau 2).

- Afin de se couvrir contre le risque de change, le Groupe conclut des contrats à terme d'achat de devise. Le Groupe n'a pas opté pour la comptabilité de couverture et en conséquence les dérivés sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat. Pour l'estimation de la juste valeur des dérivés, le Groupe a utilisé des hypothèses

financières notamment relatives à l'estimation des cours à terme à chaque date de clôture et un taux d'actualisation.

b) Politique d'amortissement

Les durées de vie économiques utilisées pour les immobilisations corporelles et les immeubles de placement font appel au jugement de la part du management. L'estimation de ces durées de vie économique est faite en fonction de l'estimation de consommation des avantages économiques futurs représentatifs d'un actif. Pour l'estimation de cette durée de vie Le Groupe tient compte des facteurs suivants :

- i) la nature de l'actif et l'usage attendu de l'actif ;
- ii) l'usure physique attendue, qui dépend de facteurs opérationnels comme les cadences auxquelles l'actif est utilisé ou le programme de maintenance, ou les soins et la maintenance apportés à l'actif en dehors de sa période d'utilisation ;
- iii) l'obsolescence technique ou commerciale ;
- iv) les limites juridiques ou similaires sur l'usage de l'actif, telles que les dates d'expiration des contrats de location.

Les durées d'amortissement sont revues à chaque date de clôture en fonction de l'expérience du Groupe et en cas de changement, il est comptabilisé comme un changement d'estimation conformément à la norme IAS 8.

2.19. Information sectorielle

La principale activité du Groupe et la vente des voitures et les services connexes.

Le Groupe est considéré comme mono activité et intervient sur une seule zone géographique. La Direction suit notamment les ventes des voitures par marque.

3. Note sur la gestion des risques

3.1. Facteurs de risques financiers

Les activités du Groupe l'exposent à divers risques financiers : risque de marché (y compris risque de change, risque de prix et risque de taux d'intérêt), risque de crédit et risque de liquidité. La direction du Groupe vise à minimiser les effets potentiellement négatifs de ces risques sur la performance financière de l'entité par le processus de suivi effectué par la Direction Financière et la Direction Générale du Groupe.

Voici les principales mesures prises par la direction du Groupe pour mesurer l'exposition et gérer le risque financier :

Risque	Exposition résultant de	Mesure	Management
Risque de marché (taux de change)	Les achats étrangers	Analyse de sensibilité	Instruments de couverture (Ex: Achat de devise à terme)
Risque de marché (taux d'intérêt)	Les emprunts à taux d'intérêt variables	Analyse de sensibilité	Risque non significatif
Risque de crédit	Trésorerie, équivalents de trésorerie, clients et autres débiteurs	Analyse par âge	Diversification des banques et étude de la qualité de la contrepartie
Risque de liquidité	Emprunts et autres passifs	Prévisions des flux de trésorerie	Gestion du fonds de roulement

Actifs et passifs financiers :

Désignation	30 Juin 2024	31 Décembre 2023
Créances clients	141 324 649	140 366 008
Autres actifs courants (*)	5 032 711	4 834 016
Liquidités et équivalents de liquidités	41 209 191	18 154 340
Prêts au personnel	1 851 566	1 882 592
Dépôts et cautionnements	37 999	32 999
Avances au personnel	213 921	119 324
Total des actifs financiers au coût amorti	189 670 037	165 389 279
Actifs financiers à la JV par les AERG	115 152 848	90 043 543
Total des actifs financiers à la JV	115 152 848	90 043 543

(*) Les avances fournisseurs et les charges constatées d'avance sont exclues.

Désignation	30 Juin 2024	31 Décembre 2023
Emprunts	63 027 045	78 614 089
Créditeurs et autres créditeurs divers (**)	192 786 784	164 959 166
Total des passifs financiers au coût amorti	255 813 829	243 573 255
Passifs financiers à la JV par le résultat net	1 661 031	963 665
Total des passifs financiers à la JV	1 661 031	963 665

(**) Les avances clients et les produits constatés d'avance sont exclus.

3.1.1. Risques de marché

a. Risque de change

Le risque de change découle des taux de change qui influent sur les paiements et les rentrées de fonds en devises étrangères, ainsi que sur l'évaluation des actifs et des passifs en devises étrangères. Compte tenu de la nature des activités du Groupe, ce dernier effectue des transactions significatives libellées en devises étrangères notamment les achats de voitures effectuées en devise (principalement en Euro et USD). En conséquence, Le Groupe est exposé au risque de change.

Pour faire face à ce risque, le Groupe a opté pour la conclusion des contrats d'achat à terme de devise (Achats Forward).

b. Risque de prix

L'exposition au risque des prix est limitée du fait que le Groupe conclut des contrats de change à terme afin de limiter l'effet de change sur le coût d'achat. Par ailleurs, les prix de vente sur le marché sont fixés automatiquement en fonction du coût d'achat des voitures ce qui garantit une certaine marge à la société mère et limite donc l'exposition de la société mère au risque des prix.

c. Risque du taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt provient principalement des emprunts à long terme. Ces emprunts ont été négociés avec des taux variables compris entre TMM + 1,85 % et TMM + 2,75%. Ces emprunts exposent l'entité aux risques de flux de trésorerie. Les crédits leasing ont été négociés à un taux d'intérêt fixe et n'exposent pas l'entité à un risque de taux d'intérêt.

3.1.2. Risques de crédit

Le risque de crédit découle des liquidités et équivalent de liquidité ainsi que des créances clients du Groupe. Le suivi de la gestion des risques pour l'ensemble des entités est assuré par la direction générale et la direction financière du Groupe.

Le Groupe traite avec des banques ayant une notation de crédit et une solvabilité élevée et qui sont soumises au contrôle de la Banque Centrale de Tunisie.

Pour les clients, le Groupe analyse les risques de crédit de chaque nouveau client potentiel avant d'être approuvé en tant que client, conformément aux politiques établies par l'entité.

La direction financière assure le suivi du respect des conditions de crédit et examine les cas de défaut et le suivi de vieillissement de la créance afin de prendre les décisions nécessaires ou pour transférer le dossier du client défaillant au service juridique pour prendre les actions nécessaires.

L'exposition maximale au risque de crédit est égale au montant des créances ainsi que les avoirs auprès des banques.

Avoirs en banques et dépôts bancaires :

Notation	Signification de la note	30 juin 2024	31 décembre 2023
Baa1	Qualité moyenne inférieure	2 100 780	50 194
B3	Très spéculatif	6 256 693	785 013
Caa1	Risque élevé	2 249 327	509 796
Caa2	Ultra spéculatif	20 808 426	6 187 406
Non notées	-	2 182 961	2 614 638
Total		33 598 187	10 147 047

La notation des avoirs en banques et dépôts bancaires se base sur l'unique échelle de notation financière de l'agence de notation Standard & Poor's.

3.1.3. Risque de liquidité

L'objectif de la gestion du risque de liquidité est de s'assurer que le Groupe dispose de financement suffisant pour faire face à ses obligations actuelles et futures.

La direction fait des projections de flux de trésorerie sur une base mensuelle, et prend les mesures nécessaires pour négocier avec les fournisseurs, suivre le processus de recouvrement et gérer les stocks afin d'assurer le maintien d'une trésorerie suffisante pour régler les dettes du Groupe.

La direction surveille les prévisions des besoins en liquidités du Groupe afin de s'assurer qu'il dispose de liquidités suffisantes pour répondre aux besoins opérationnels tout en conservant à tout moment une marge de manœuvre suffisante. Ces prévisions tiennent compte des plans de financement du Groupe, du respect des covenants, du respect des objectifs de ratios de situation financière.

Le tableau ci-dessous résume les échéances des passifs financiers non actualisés du Groupe à la fin de la période :

30/06/2024	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	1 269 562	2 585 447	-
Billets à ordre	9 000 000	-	-	-
Effets escomptés et non échus	50 328 484	-	-	-
Total	59 627 607	1 269 562	2 585 447	-

(*) Echéances y compris les intérêts.

31 Décembre 2023	Jusqu'à 3 mois	Entre 3 mois et 1 an	Entre 1 et 5 ans	> 5 ans
Emprunts (*)	299 123	1 336 907	3 391 297	-
Billets à ordre	5 517 213	-	-	-
Effets escomptés et non échus	68 769 296	-	-	-
Total	74 585 632	1 336 907	3 391 297	-

(*) Echéances y compris les intérêts.

Au 30 juin 2024, si le taux d'intérêt augmentait/baissait de 0,5%, toutes les autres variables restant constantes, le résultat net de la période aurait été inférieur / supérieur de 9 788 DT.

3.2. Gestion du capital

Les objectifs du Groupe en matière de gestion du capital sont de préserver sa capacité à poursuivre ses activités afin d'offrir un retour sur investissement aux actionnaires et de maintenir une structure financière optimale pour réduire le coût du capital.

Afin de maintenir ou d'ajuster la structure du capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, rembourser le capital aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs pour réduire la dette.

Le Groupe surveille les fonds propres sur la base du ratio d'endettement. Ce ratio est calculé en divisant la dette nette sur le capital. La dette nette représente tous les emprunts et découverts et les effets à payer à long terme moins la trésorerie et les équivalents de trésorerie. Le capital est la somme des capitaux propres, majorés des dettes nettes.

Les ratios d'endettement au 30 juin 2024 et au 31 décembre 2023 sont les suivants :

Gestion du risque de capital	30 Juin 2024	31 Décembre 2023
Emprunts	63 027 045	78 614 089
Créditeurs et autres créditeurs divers	192 786 784	164 959 166
Liquidités et équivalents de liquidités	(41 209 191)	(18 154 340)
Dettes nettes	214 604 638	225 418 915
Total capitaux propres	284 361 359	252 562 591
Total capital	498 965 997	477 981 505
Gearing ratio	43%	47%

4. Notes explicatives des rubriques des états financiers consolidés

A – ACTIFS :

A1. Immobilisations incorporelles et corporelles

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport(**)	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation (*)	En cours Corporelles	Total corporelles	Total
VALEURS BRUTES																
01/01/2024	63 025	20 000	5 353 291	9 648 736	45 803 763	2 966 887	351 202	18 780 394	2 390 037	8 762 455	69 805	25 586 867	3 250 342	1 565 431	115 925 577	124 612 234
Acquisitions	-	-	25 472	-	-	53 449	-	4 278 278	93 982	138 979	-	489 596	933 018	2 010 050	7 064 335	8 022 824
Cessions	-	-	-	-	-	-	(178 261)	(941 995)	-	(199 292)	-	(71 864)	-	-	(1 391 412)	(1 391 412)
Reclassification:	-	-	-	-	-	-	-	239 360	-	-	-	-	-	(239 360)	-	-
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvem	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
30/06/2024	63 025	20 000	5 378 763	9 648 736	45 803 763	3 020 336	172 941	22 356 037	2 484 019	8 702 142	69 805	26 004 599	4 183 359	3 336 121	121 598 500	131 243 647

* Il s'agit des droits d'utilisation rattachés aux contrats de location du Groupe traités conformément à IFRS 16.

** Il s'agit du matériel de transport acquis par leasing par la filiale STLV.

(En dinar tunisien)	Franchise	Sites Web	Licences & Logiciels	Terrains	Constructions	Matériel informatique	Droits d'utilisation de matériel de transport*	Matériel de transport	Matériel et mobilier de bureaux	Matériel et outillages	Matériel de localisation	Agencements et installations	Droits d'utilisation	En cours Corporelles	Total corporelles	Total
AMORTISSEMENTS CUMULES																
01/01/2024	(63 025)	(20 000)	(3 997 425)	-	(15 970 382)	(2 311 125)	(351 202)	(4 908 112)	(1 400 340)	(6 298 853)	(69 805)	(15 733 145)	(1 163 850)	-	(47 042 965)	(52 287 265)
Dotation de l'exercice	-	-	(288 835)	-	(541 520)	(203 413)	-	(1 153 706)	(85 306)	(238 687)	-	(949 938)	(183 095)	-	(3 172 569)	(3 644 499)
Provision pour dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Reprises sur ces provisions	-	-	-	-	-	-	178 261	617 996	-	166 897	-	49 305	-	-	1 012 460	1 012 460
Mise en rebut	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Incidence de la dépréciation	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres mouvements	-	-	(46 464)	-	5 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(41 464)
30/06/2024	(63 025)	(20 000)	(4 332 724)	-	(16 506 902)	(2 514 538)	(172 941)	(5 443 821)	(1 485 646)	(6 370 643)	(69 805)	(16 633 778)	(1 346 945)	-	(49 203 075)	(54 960 769)
VALEURS NETTES COMPTABLES																
31/12/2023	-	-	1 355 866	9 648 736	29 833 381	655 762	-	13 872 282	989 696	2 463 602	-	9 853 721	2 086 491	1 565 431	68 882 612	72 324 969
30/06/2024	-	-	1 046 038	9 648 736	29 296 862	505 798	-	16 912 216	998 373	2 331 499	-	9 370 821	2 836 414	3 336 121	72 400 426	76 282 878

A2. Immeubles de placement

Les immeubles de placement et les droits d'utilisation s'élèvent au 30 juin 2024 à 7 038 597 DT contre 7 045 201 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Terrain	6 839 301	6 839 301
Immeubles bâtis	353 185	353 185
Amortissements	(153 889)	(147 285)
Immeubles de placement nets	7 038 597	7 045 201

Les revenus des immeubles de placement se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	30/06/2023
Revenus des immeubles bâtis	36 000	36 000
Total	36 000	36 000

A3. Actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG

Les actifs financiers à la juste valeur par le biais des AERG s'élèvent au 30 juin 2024 à 115 152 848 DT contre 90 043 543 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024			31/12/2023		
	Nombre	Cours de clôture	30/06/2024	Nombre	Cours de clôture	31/12/2023
Amen Bank	2 401 269	43,990	105 631 840	2 401 269	33,500	80 442 528
ATL	2 666 921	3,570	9 520 908	2 666 921	3,600	9 600 916
Autres			99			99
Total			115 152 848			90 043 543

A4. Actifs financiers au coût amorti

Les actifs financiers au coût amorti à long terme s'élèvent au 30 juin 2024 à 1 326 324 DT contre 1 393 621 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Prêts au personnel (LT)	1 288 325	1 360 622
Dépôts et cautionnements	403 815	398 815
Total	1 692 140	1 759 437
Provisions sur dépôts et cautionnements	(365 816)	(365 816)
Total	1 326 324	1 393 621

La variation des provisions sur les dépôts et cautionnements entre le 31/12/2023 et le 30/06/2024 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Début de période	365 816	220 485
Provision constituée au cours de la période	-	170 582
Reprise sur provision	-	(25 251)
Fin de période	365 816	365 816

Les actifs financiers au coût amorti à court terme s'élèvent au 30 juin 2024 à 777 162 DT contre 641 293 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Avances au personnel	213 921	119 324
Prêts au personnel (CT)	563 241	521 969
Total	777 162	641 293

Les actifs financiers au coût amorti comprennent les éléments suivants :

Au 30/06/2024	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	563 241	1 288 325	1 851 566
Avances au personnel	213 921	-	213 921
Dépôt et cautionnements	-	403 815	403 815
Sous total	777 162	1 692 140	2 469 302
Provisions	-	(365 816)	(365 816)
Total	777 162	1 326 324	2 103 486

Au 31/12/2023	Courant	Non-courant	Total
Prêts au personnel	521 969	1 360 622	1 882 592
Avances au personnel	119 324	-	119 324
Dépôt et cautionnements	-	398 815	398 815
Sous total	641 293	1 759 437	2 400 731
Provisions	-	(365 816)	(365 816)
Total	641 293	1 393 621	2 034 915

A.5. Stocks

Les stocks s'élèvent au 30 juin 2024 à 154 579 667 DT contre 166 770 120 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Volkswagen	4 751 186	14 517 310
Volkswagen Utilitaires	774 969	875 325
Audi	11 417 970	15 304 887
Porsche	9 064 573	7 202 349
SEAT	20 527 619	28 556 401
SKODA	2 339 500	4 552 583
Renault Trucks	10 132 312	18 269 307
Stock véhicules neufs encours de dédouanement	59 358 972	49 376 882
Stock de pièces de rechange	27 264 797	22 537 580
Stock de pièces de rechange encours de dédouanement	4 272 366	1 872 597
Stock VO	8 088 893	6 436 930
MAN	214 281	214 281
Stock de carburants et lubrifiants	18 132	20 183
Sous-total	158 225 570	169 736 615
Provisions pour dépréciation des stocks	(3 645 903)	(2 966 495)
Total	154 579 667	166 770 120

La variation des provisions sur les stocks entre le 31/12/2023 et le 30/06/2024 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Début de période	2 966 495	2 935 422
Provision constituée au cours de la période	679 408	222 195
Reprise sur provision	-	(191 122)
Fin de période	3 645 903	2 966 495

A.6. Créances clients

Les créances clients s'élèvent au 30 juin 2024 à 141 324 649 DT contre 140 366 008 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Effets escomptés non échus	50 328 484	68 769 296
Effets à recevoir	63 001 922	41 831 354
Clients comptes courants	31 021 950	32 625 444
Clients travaux en cours	1 074 172	792 883
Clients douteux	963 062	958 302
Effets et chèques impayés	112 147	294 021
Sous-total	146 501 737	145 271 300
Provisions sur les clients	(5 177 088)	(4 905 292)
Total	141 324 649	140 366 008

La variation des provisions sur les créances clients entre le 31/12/2023 et le 30/06/2024 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Début de période	4 905 292	6 420 955
Provision constituée au cours de la période	481 946	-
Reprise sur provision	(210 150)	(1 515 663)
Fin de période	5 177 088	4 905 292

A7. Autres actifs courants

Les autres actifs courants s'élèvent au 30 juin 2024 à 14 378 168 DT contre 12 232 229 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Fournisseurs, avances et acomptes	5 481 362	4 203 632
Reports d'impôts et taxes	3 114 043	1 615 506
Etat, taxation d'office	488 795	-
Produits à recevoir	4 278 079	5 144 869
Débiteurs divers	11 616	11 614
Charges constatées d'avance	3 864 095	3 194 581
Sous-total	17 237 990	14 170 202
Provisions sur les autres actifs courants	(2 859 822)	(1 937 973)
Total	14 378 168	12 232 229

La variation des provisions sur les autres actifs courants entre le 31/12/2023 et le 30/06/2024 s'analyse comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Début de période	1 937 973	3 693 036
Provision constituée au cours de la période	539 109	-
Reclassement	411 951	-
Reprise sur provision	(29 211)	(1 755 063)
Fin de période	2 859 822	1 937 973

A.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 30 juin 2024 à 41 209 191 DT contre 18 154 340 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Banques créditrices	33 598 187	10 147 047
Effets à l'encaissement	4 604 398	4 993 731
Intermédiaires en bourse, trésorerie disponible	288 050	288 224
Caisses	42 798	49 580
Régie d'avance et accréditifs	2 675 758	2 675 758
Total	41 209 191	18 154 340

C – Capitaux propres :

C.1 Autres éléments du résultat global

Le détail de la variation des autres éléments du résultat global de la période se présente comme suit :

Solde au 31 décembre 2022	8 419 381
Gains actuariels	(15 478)
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG (Voir Note A3)	26 993 556
Impôts différés sur les AERG (*)	4 298
Solde au 31 décembre 2023	35 401 755
Gains actuariels	5 057
Réévaluation des instruments financiers par le biais des AERG (Voir Note A3)	25 109 304
Impôts différés sur les AERG (*)	(2 384)
Solde au 30/06/2024	60 513 732

(*) y compris l'impact du changement du taux d'IS sur les autres éléments du résultat global constatés au cours des périodes précédentes.

B –PASSIFS :

P.1 Emprunts et obligations locatives :

Les emprunts s'élèvent au 30 juin 2024 à 63 027 045 DT contre 78 614 089 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

30/06/2024	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 324 430	2 374 131	3 698 561
Billets à ordre	9 000 000	-	9 000 000
Effets escomptés et non échus	50 328 484	-	50 328 484
Total	60 652 914	2 374 131	63 027 045

31/12/2023	Courant	Non-courant	Total
Emprunt Amen Bank	1 279 614	3 047 966	4 327 580
Billets à ordre	5 517 213	-	5 517 213
Effets escomptés et non échus	68 769 296	-	68 769 296
Total	75 566 123	3 047 966	78 614 089

Les obligations locatives découlant de l'application de la norme IFRS 16 aux contrats de location contractés par le Groupe ont totalisé 3 179 600 DT au 30 juin 2024 contre un solde de 2 392 108 DT au 31 décembre 2023.

Le tableau de variation des emprunts consolidé se détaille comme suit au 30 juin 2024 :

	31/12/2023	Remboursements	Reclassements	Nouveaux crédits	30/06/2024
Emprunt Amen Bank					
Non-courant	3 047 966	-	(673 835)	-	2 374 131
Courant	1 279 614	(629 019)	673 835	-	1 324 430
Billets à ordre & obligations cautionnés					
Courant	5 517 213	(29 883 313)	-	33 366 100	9 000 000
Effets escomptés et non échus					
Courant	68 769 296	(68 769 296)	-	50 328 484	50 328 484
Total courant	75 566 123	(99 282 232)	673 835	83 694 584	60 652 914
Total Non-courant	3 047 966	-	-673 835	-	2 374 131

Les emprunts par banque se détaillent comme suit :

Banque	Termes	Montant principal	Taux d'intérêt (*)	30/06/2024	31/12/2023
Emprunt Amen Bank (Ennakl Automobiles)	7 ans	6 000 000	TMM +2%	2 962 517	3 407 525
Emprunt Amen Bank (STLV)	36 mois	1 104 067	8,50%	736 044	920 055
Billets à ordre Amen Bank (Ennakl Automobiles)	90 jours	5 517 212	TMM +1,5%	9 000 000	5 517 213
Effets escomptés et non échus Amen Bank, Attijari Bank et ATB (Ennakl Automobiles)	Max 90 jours	24 593 028	TMM +1% - TMM +1,5%	50 328 484	68 769 296
Total				63 027 045	78 614 089

(*) Le TMM correspond au taux moyen du marché monétaire tunisien (taux moyen mensuel du marché monétaire publié par la Banque Centrale de Tunisie).

P.2. Provision pour indemnité de départ à la retraite

Les provisions pour indemnité de départ à la retraite s'élèvent au 30 juin 2024 à 440 908 DT contre 402 114 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/06/2024	31/12/2023
Début de l'exercice	402 114	352 443
Coût des services rendus	25 180	21 781
Charges financières	38 274	31 155
Gain/perte actuarielle (OCI)	(5 057)	15 478
Remboursements	(19 602)	(18 743)
Fin de l'exercice	440 908	402 114

P.3. Provisions pour risques et charges

Les provisions s'élèvent au 30 juin 2024 à 4 488 736 DT contre 6 718 925 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Provisions pour litiges	767 238	1 156 605
Provisions pour autres risques et charges	3 721 498	5 562 320
Total	4 488 736	6 718 925

P.4. Actifs et passifs d’impôts différés

Les actifs d’impôts différés et les passifs des impôts différés du Groupe s'élèvent au 30 juin 2024 à 3 679 026 DT et 2 399 017 DT respectivement.

Le détail des actifs et passifs d’impôts différés au 30 juin 2024 se présente comme suit :

Différences temporelles attribuables aux :	ENNAKL	CARGROS	STLV	Total
Provision pour départ à la retraite	147 409	5 030	-	152 439
Provision pour litiges	146 302	-	-	146 302
Pertes de change latentes	125 406	-	-	125 406
Instruments de couverture	559 645	17 034	-	576 679
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	693 401	122 069	-	815 470
Marge sur stocks finaux ICO	795 860	-	-	795 860
Contrats de location	119 719	-	3 828	123 547
Provisions sur les stocks et cautions	743 489	199 833	-	943 322
Total des actifs d'impôts différés	3 331 232	343 966	3 828	3 679 026
Gains de change latents	(651 744)	-	-	(651 744)
Produits à recevoir	(55 338)	-	-	(55 338)
Amortissements différés	(1 367 760)	(4 102)	(320 072)	(1 691 935)
Total des passifs d'impôts différés	(2 074 843)	(4 102)	(320 072)	(2 399 017)
Solde net	1 256 389	339 864	(316 244)	1 280 009

Le tableau des mouvements des actifs et passifs d'impôt différé de la période se présente comme suit :

Mouvements 2024	Solde au 31 décembre 2023	En résultat de la période	En résultat global via les AERG	Solde au 30 Juin 2024
Provision pour départ à la retraite	139 847	14 976	(2 384)	152 439
Provision pour litiges	416 378	(270 076)	-	146 302
Pertes de change latentes	299 025	(173 619)	-	125 406
Plus-value de cession d'immobilisation ICO	455 296	360 174	-	815 470
Provisions sur les titres	1 458 001	(1 458 001)	-	-
Marge sur stocks finaux ICO	230 275	565 585	-	795 860
Gains de change latents	(1 115 358)	463 614	-	(651 745)
Produits à recevoir	(40 847)	(14 491)	-	(55 338)
Instruments de couverture	303 287	273 392	-	576 679
Amortissements différés	(1 143 160)	(548 774)	-	(1 691 934)
Provisions sur les stocks et cautions	861 553	81 770	-	943 322
Contrats de location	110 022	13 525	-	123 547
Total	1 974 318	(691 927)	(2 384)	1 280 008

Le tableau de réconciliation entre la charge d'impôt théorique et la charge d'impôt effective se présente comme suit :

En Dinars Tunisien	2024
Résultat avant impôt provenant des activités poursuivies	37 830 531
Taux d'impôt	39%
Impôt sur les sociétés (théorique)	14 753 907
Effet de :	
Provisions et charges non déductibles	3 248 137
Produits non imposables	(7 858 256)
Charge d'impôt de l'exercice au titre des activités poursuivies	10 143 789

La variation du passif d'impôt courant au 30 juin 2024 se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Passif d'impôt courant au 31 décembre 2023	3 917 643
Charge d'impôt exigible de 2024	9 451 862
Paielement d'impôts en 2023	(10 518 758)
Passif d'impôt courant au 30 Juin 2024	2 850 747

P.5. Dettes fournisseurs

Les dettes fournisseurs s'élèvent au 30 juin 2024 158 020 819 DT contre 152 625 266 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Fournisseurs étrangers	140 430 801	136 498 069
Fournisseurs locaux	16 504 527	15 664 313
Fournisseurs, retenues de garantie	514 347	307 384
Fournisseurs, effets à payer	571 144	155 500
Total	158 020 819	152 625 266

Les dettes fournisseurs sont généralement payées dans un délai qui ne dépasse pas 90 jours suivant leur constatation.

La valeur comptable des dettes commerciales et autres dettes est considérée comme étant égale à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

P.6. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 30 juin 2024 à 34 923 565 DT contre 12 417 584 DT au 31 décembre 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	31/12/2023
Charges à payer	5 095 674	5 089 609
CNSS	1 685 482	1 557 405
Provisions pour congés payés	726 719	589 531
Etat, impôts et taxes à payer	7 721 241	4 942 190
Actionnaires, dividendes à payer	18 900 900	-
Créditeurs divers	138 570	13 671
Assurance groupe	480 008	120 029
Produits constatés d'avance	157 600	83 685
Débours sur droits de douane et cartes grises	13 371	17 464
Dépôts et cautionnement	4 000	4 000
Total	34 923 565	12 417 584

P.7. Passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les passifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net s'élèvent au 30 juin 2024 à 1 661 031 DT contre 963 665 DT au 31 décembre 2023 et représentent des instruments de couverture passifs.

C – L'ETAT DE RESULTAT :

R.1. Produits issus des contrats avec les clients

Les produits issus des contrats avec les clients s'élèvent au 30 juin 2024 à 348 209 795 DT contre 330 165 241 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	30/06/2023
Ventes de véhicules neufs	292 603 032	274 123 331
Ventes pièces de rechange et lubrifiants	44 725 304	43 704 860
Ventes de travaux atelier	1 419 580	3 619 729
Ventes de véhicules utilisés	5 885 574	5 755 075
Locations de véhicules	2 983 892	2 478 126
Ventes d'accessoires de véhicules neufs	592 413	478 435
Ventes de carburants	-	5 685
Total	348 209 795	330 165 241

R.2. Coûts des ventes

Les coûts des ventes s'élèvent au 30 juin 2024 à 283 246 532 DT contre 270 849 797 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	30/06/2023
Achats atelier	104 221	101 011
Achats des accessoires	19 275	19 848
Charge personnel direct	2 837 909	2 556 663
Coût des pièces de rechange vendues	32 808 983	33 560 572
Coût des véhicules d'occasion vendus	5 757 440	5 673 140
Coût des véhicules neufs vendus	240 816 938	228 227 847
Travaux extérieurs	222 358	105 861
Dotations aux provisions sur stocks VN & PR	679 408	604 855
Total	283 246 532	270 849 797

R.3. Frais de commercialisation et de distribution

Les frais de commercialisation et de distribution s'élèvent au 30 juin 2024 à 12 953 477 DT contre 10 887 411 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	30/06/2023
Autres frais sur ventes	2 201 872	1 729 779
Frais de déplacements	669 030	635 793
Charge de personnel	7 884 361	7 258 605
Publicité et insertions	1 691 091	784 968
Consommables	115 693	147 817
Location diverses	57 211	40 371
Cadeaux, réceptions et restaurations	33 421	60 815
Honoraires	78 754	65 445
Impôts et taxes	12 489	12 489
Redevances et royalties	209 555	151 329
Total	12 953 477	10 887 411

R.4. Charges administratives

Les charges administratives s'élèvent au 30 juin 2024 à 20 033 928 DT contre 19 017 447 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	30/06/2023
Charge de personnel	7 241 440	6 574 926
Dotations aux amortissements	3 697 567	3 816 732
Impôts et taxes	1 291 430	1 251 082
Honoraires	729 042	761 710
Energie	357 982	467 045
Frais bancaire	2 912 396	2 511 297
Entretien et réparation	741 564	823 364
Assurance	639 261	606 550
Gardiennage	506 224	267 939
Dotations aux provisions pour risques et charges	460 513	3 710 098
Dotations aux provisions sur créances et autres actifs	333 883	406 772
Reprises de provisions pour risques et charges	(1 479 970)	(2 039 301)
Reprises de provisions sur créances et autres actifs	(350 971)	(1 908 192)
Abonnement	2 417 283	1 223 444
Fournitures de bureaux	84 958	94 877
Frais de formation	195 410	84 128
Vêtements de travail	24 784	124 219
Dons et subventions	20 450	25 280
Frais de télécommunications	151 153	126 912
Autres frais administratifs	59 529	88 565
Total	20 033 928	19 017 447

R.5. Autres produits

Les autres produits s'élèvent au 30 juin 2024 à 1 735 602 DT contre 445 020 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	30/06/2023
Produits non récurrents	99 143	150 744
Profits sur cessions d'immobilisations	1 192 751	136 553
Location	36 000	36 000
Ristournes TFP	205 269	29 271
Remboursements d'assurance	154 522	49 315
Autres services	47 917	43 137
Total	1 735 602	445 020

R.6. Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 30 juin 2024 à 938 086 DT contre 1 954 594 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	30/06/2023
Pertes sur cessions d'immobilisations	140 484	83 149
Pénalités de retard et amendes douanières	182 828	1 832 335
Autres pertes	612 787	30 832
Pertes sur créances irrécouvrables	1 987	8 278
Perte sur les titres de participation AFCAR	4 288 238	-
Reprise de la provision sur les titres de participation AFCAR	(4 288 238)	-
Total	938 086	1 954 594

R.7. Produits financiers

Les produits financiers s'élèvent au 30 juin 2024 à 8 679 167 DT contre 5 407 104 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	30/06/2023
Dividendes reçus	8 524 270	5 021 043
Intérêts créditeurs	82 853	164 990
Intérêts sur prêts au personnel	72 044	199 284
Produits nets sur placements	-	21 787
Total	8 679 167	5 407 104

R.8. Charges financières

Les charges financières s'élèvent au 30 juin 2024 à 3 622 010 DT contre 3 253 537 DT au 30 juin 2023 et se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	30/06/2023
Intérêts sur comptes courants	20 956	3 613
Intérêts sur escomptes d'effets	2 302 385	2 454 502
Intérêts sur emprunts	419 706	600 680
Charges financières sur obligations locatives	143 323	175 823
Pertes sur instruments de couverture	697 366	3 206
Charge financière - IDR	38 274	15 714
Total	3 622 010	3 253 537

Tableau de passage des charges par nature

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignations	30/06/2024	30/06/2023
Achats consommés	281 234 028	265 509 993
Salaires, traitements et avantages du personnel	17 988 494	16 327 394
Autres charges d'exploitation	10 629 142	8 456 646
Dotations aux amortissements et aux provisions	5 882 751	8 711 634
Impôts, taxes et versements assimilés	1 303 919	1 263 571
Honoraires	758 586	685 464
Total	317 796 920	300 954 702

D – INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIEES DU GROUPE :

Les opérations réalisées avec les parties liées du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES, durant le premier semestre 2024, se présentent comme suit :

A) Société mère ENNAKL AUTOMOBILES

Frais d'assurance encourus avec la COMAR

La société ENNAKL AUTOMOBILES a encouru auprès de la COMAR, au 30 juin 2024, des frais d'assurance s'élevant à 1 451 197 dinars.

Participation aux frais de siège de la société PGI Holding

La société ENNAKL AUTOMOBILES a comptabilisé en charge à payer pour le compte de la PGI Holding le montant de 80 000 DT HT à titre de participation aux frais de siège de cette dernière suivant la convention conclue à cet effet.

Opérations d'achats et de ventes réalisées avec les parties liées (Groupe Amen Bank et Groupe PGH) au 30 juin 2024

La société ENNAKL AUTOMOBILES a facturé à titre de vente de véhicules neufs et de prestations de services lors du premier semestre 2024 les montants suivants (En TTC) :

- « COMAR » : 622 671 DT ;
- « CAFES BEN YEDDER » : 191 086 DT ;
- « PGH » : 3 393 DT ;
- « PARENIN » : 138 644 DT ;
- « AMEN SANTE » : 273 240 DT ;
- « CLINIQUE EL AMEN » 114 980 DT ;
- « POULINA GROUP HOLDING » : 156 354 DT ;
- « TRIANON » : 404 DT ;
- « CAFES BONDIN » : 6 701 DT ; et
- « AMEN BANK » : 10 128 DT

Location d'un terrain auprès de la société TRIANON IMMOBILIERE

La société TRIANON immobilière loue un terrain à la société ENNAKL AUTOMOBILES pour l'exploiter en tant que parking. La location est consentie pour une durée de 1 année non renouvelable, à compter du 01/04/2022 moyennant un loyer annuel de 60 000 DT, avec une augmentation annuelle de 5%. Au 30/06/2024 le loyer s'élève à 32 288 DT HT.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2024 et financées par la société Tunisie Leasing et Factoring

La société Tunisie Leasing et Factoring a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2024 pour un montant total de 50 006 889 DT TTC.

Opérations de vente par leasing réalisées jusqu'au 30/06/2024 et financées par la société ATL

La société ATL a financé des opérations de vente réalisées par la société ENNAKL AUTOMOBILES durant le premier semestre 2024 pour un montant total de 26 686 602 DT TTC.

Emprunt bancaire auprès de l'Amen Bank

La société ENNAKL AUTOMOBILES a obtenu un emprunt auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Date : 17/04/2020
- Principal : 6 000 000 dinars
- Mode de paiement : 84 mois
- Taux d'intérêt : 9,35%

Cet emprunt a fait l'objet de remboursement au premier semestre 2024 à hauteur de 445 009 DT. Par ailleurs, les intérêts correspondants constatés se sont élevés à 158 160 DT au 30 juin 2024.

Billets à ordre avec Amen Bank

Au cours du premier semestre 2024, ENNAKL AUTOMOBILES a souscrit et encaissé des billets à ordre auprès de l'Amen Bank aux modalités suivantes :

- Taux d'intérêt : TMM+1,5%
- Echéance : 90 jours

Au 30 juin 2024, le solde des billets à ordre souscrits et non encore échus s'élève à 9 000 000 DT.

Crédits à court terme auprès de l'Amen Bank

Le 10 juillet 2023, la société ENNAKL AUTOMOBILES a renouvelé son contrat de financement avec l'Amen Bank portant sur une enveloppe de crédits à court terme, dont la somme globale en principal s'élève à 151 150 000 détaillé comme suit :

- Escompte LC pour un montant de 13 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+1,5% ;
- Découvert en compte pour un montant de 4 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Financement de droits de douane pour un montant de 9 000 000 DT à un taux d'intérêt annuel de TMM+2,5% ;
- Admissions temporaires pour un montant de 3 000 000 DT assortis d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions provisoires pour un montant de 100 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15% par mois ;
- Cautions définitives pour un montant de 500 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ;
- Cautions de retenue de garantie sur marché public pour un montant de 1 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois.
- L'encours des admissions temporaires, cautions provisoires, cautions définitives et des cautions de retenues de garantie s'élève au 30 juin 2024 à 4 194 666 DT.
- Obligations cautionnées pour un montant de 10 000 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,15%° par mois ; l'encours s'élève au 30 juin 2024 à 10 201 903 DT.
- Crédits documentaires pour un montant de 110 550 000 DT assorties d'une commission d'engagement de 0,09%° par mois. L'encours s'élève au 30 juin 2024 à 33 000 000 Euro.
- La banque perçoit une commission d'étude d'actes juridiques de 500 DT HT par contrat.

Obligations et engagements avec les dirigeants

Les rémunérations servies aux dirigeants de la société ENNAKL AUTOMOBILES au 30 juin 2024 peuvent être synthétisées comme suit :

	M. Ibrahim DEBBACHE	M. Anouar Ben Ammar	M. Laâroussi BEN YEDDER	M. Ahmed Maher JAIET	M. Mohamed Habib LASRAM
Nature de la rémunération brute	Président du conseil	Directeur Général	Secrétaire Général	Directeur Général Adjoint	Directeur Général Adjoint
Rémunération brute (*)	217 500	173 616	99 116	121 116	143 116

(*) Rémunération brute totale incluant salaires et primes

Rémunérations servies aux représentants permanents des administrateurs membres du comité permanent d'audit

La société ENNAKL AUTOMOBILES a inscrit au premier semestre de 2024 en charges à payer la rémunération revenant aux membres du comité permanent d'audit (composé d'administrateurs et de non-administrateurs) pour un montant de 15 000 DT.

Rémunérations servies aux administrateurs

Les membres du conseil d'administration sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 avril 2024. Au titre du premier semestre 2024, la charge s'élève à 70 000 DT et est non encore réglée au 30 juin 2024.

B) Société filiale CAR GROS

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances :

La société Car Gros a encourus auprès de la COMAR au 30 juin 2024 des frais d'assurance s'élevant à 111 060 DT.

C) Société filiale STLV

Crédit à moyen terme auprès de l'Amen Bank :

Au cours de l'exercice 2023, la société S.T.L.V a signé un nouveau contrat de crédit auprès de l'Amen Bank pour un montant d'un million cinq cent mille dinars (1 500 000) et débloquent par tranches sur demande de la société STLV S.A. Le taux d'intérêt applicable à ce crédit est 8,5%. Le 31/05/2023, une seule tranche d'un montant de 1 104 067 DT a été débloquent au profit de la société STLV. Au 30/06/2024, un montant de 184 011 DT est remboursé et le solde en principal non échu s'élève à 736 045 DT.

Par ailleurs, Les intérêts correspondants constatés s'élèvent à 37 321 DT au 30/06/2024 dont un montant de 7 994 DT d'intérêts courus et non échus.

Location de véhicules facturés à l'Amen Bank :

Au 30/06/2024, la société a STLV a facturé à la société AMEN BANK un montant de 1 011 DT à titre de location de véhicules. Le solde client AMEN BANK correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 1 040 DT au 30/06/2024 contre un solde nul au 31/12/2023.

Frais d'assurance encourus avec COMAR Assurances

Au cours du 1^{er} semestre 2024, la société STLV a encouru auprès de la COMAR des frais d'assurances s'élevant à 467 843 DT.

Location de véhicules facturés à la société COMAR Assurances :

Au 30/06/2024, la société a STLV a facturé aux Assurances COMAR un montant de 1 143 DT à titre de location de véhicules. Le solde client COMAR Assurances correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 960 DT au 30/06/2024 contre un solde nul au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à la société PARENIN :

Au 30/06/2024, la société a STLV a facturé à la société PARENIN un montant de 194 022 DT à titre de location de véhicules. Le solde client PARENIN correspondant chez la société STLV S.A. s'élève à 157 449 DT au 30/06/2024 contre un solde s'élevant à 59 431 DT au 31/12/2023.

Location de véhicules facturés à la société Tunisie Leasing et Factoring :

Au 30/06/2024, la société a STLV a facturé à la société Tunisie Leasing et factoring un montant de 1 373 DT à titre de location de véhicules. Le solde client TLF correspondant chez la société STLV S.A est nul au 30/06/2024 contre un solde s'élevant à 4 200 DT au 31/12/2023.

Rémunérations servies aux dirigeants de la STLV :

Nature de la rémunération brute	AZIZ HAJ ROMDHANE	
	Directeur Général Adjoint	
	Charge au 30/06/2024	Passif au 30/06/2024
Salaire brut	94 308	-

Rémunérations servies aux dirigeants de la société mère ENNAKL S.A :

Nature de la rémunération brute	IBRAHIM DEBACHE	
	PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIETE MERE ENNAKL AUTOMOBILES S.A	
	Charge au 30/06/2024	Passif au 30/06/2024
Salaire brut	192 500	-

E – ENGAGEMENTS HORS BILAN AU 30/06/2024 :

Les engagements hors bilan du Groupe ENNAKL AUTOMOBILES arrêtés au 30 juin 2024 se détaillent comme suit :

1) Engagements en Euros au titre des lettres de crédit :

Société	Banque	Lettre de crédit (SLOC)
Ennakl Automobiles	AMEN BANK	33 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	BIAT	12 000 000 EUR
Ennakl Automobiles	UBCI	12 000 000 EUR
Car Gros	ATTIJARI BANK	4 700 399 EUR
Car Gros	ATB	500 000 EUR
Total		62 200 399 EUR

2) Engagements en Dinars Tunisiens :

AMEN BANK

Société	Nature	Montant au 30/06/2024
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	4 194 666
Ennakl Automobiles	OBLIGATIONS CAUTIONNEES	10 201 903
STLV	CAUTIONS BANCAIRES	267 523
Total		14 664 092

BIAT

Société	Nature	Montant au 30/06/2024
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	4 137 522
Total		4 137 522

ZITOUNA

Société	Nature	Montant au 30/06/2024
Ennakl Automobiles	CAUTIONS BANCAIRES	18 876
Total		18 876

3) Chèque de garantie

La société « STLV » a remis en 2020, un chèque de garantie d'un montant de 3 000 DT au profit du bailleur de son agence de Sfax.

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS
INTERMEDIAIRES CONSOLIDES ARRETES AU 30 JUIN 2024 ETABLIS
CONFORMEMENT AU REFERENTIEL IFRS

Tunis, le 18 Septembre 2024.

Aux Actionnaires de la société mère
ENNAKL AUTOMOBILES S.A.
Z.I Ariana – Aéroport BP 129 – 1080 Tunis

Introduction

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons effectué un examen limité des états financiers consolidés intermédiaires, ci-joints, de la société «ENNAKL AUTOMOBILES S.A» et de ses filiales (« le Groupe »), arrêtés conformément au référentiel IFRS, comprenant l'état de la situation financière consolidé au 30 juin 2024, l'état consolidé du résultat net et des autres éléments du résultat global, le tableau de variations des capitaux propres consolidés et l'état des flux de trésorerie consolidé pour la période de six mois se terminant à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers consolidés intermédiaires font apparaître, au 30 juin 2024, un total bilan consolidé de **553 349 493 DT** et des capitaux propres consolidés-part du groupe de **284 357 821 DT** y compris le résultat consolidé-part du groupe s'élevant à **27 686 440 DT**.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés intermédiaires conformément au référentiel IFRS. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires consolidés sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué cet examen selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, "Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité de l'information financière consolidée intermédiaire consiste à prendre des renseignements, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables, ainsi qu'à appliquer des procédures analytiques et autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est considérablement moindre que celle d'un audit effectué conformément aux normes internationales d'audit et par conséquent, il ne nous permet pas d'obtenir une assurance que nous nous rendons compte d'éléments significatifs qui pourraient être relevés par un audit. En conséquence, nous n'exprimons pas une opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires consolidés ci-joints du **Groupe ENNAKL AUTOMOBILES** arrêtés au 30 juin 2024, ne présentent pas sincèrement dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du groupe, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de trésorerie pour la période de 6 mois close à cette date, conformément au référentiel IFRS.

Les co-commissaires aux comptes

BDO Tunisie

Khaled MNIF
Partner

Expert-Partners

Jamel MEZIOU
Partner